



CLEVACANCES



GUIDE TECHNIQUE **DU MEUBLE**
CLEVACANCES :
CAHIER DES CHARGES

CLEVACANCES - CORSICA
clevacancescorsica@gmail.com




■ SOMMAIRE

- Les avantages du label page 3
- Les exigences et modalités d'adhésion page 4
- Les critères obligatoires pages 5 à 15
- La charte de qualité pages 16 à 18
- Comment obtenir la visite de la technicienne page 19
- Vos contacts page 19

Ce que vous apporte le label :	
NOTORIETE ET SAVOIR FAIRE DU LABEL	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau national d'accueil depuis plus de 11 ans - Un réseau de proximité : 94 relais départementaux affiliés à une Fédération Nationale - 24 000 gîtes et locations de vacances, et plus de 5 000 chambres d'hôtes labellisées réparties sur 94 départements et 22 régions de France. - Variété en terme de destinations, et en terme de types d'hébergement : Mer, montagne, campagne, ville, Maison, appartement, studio, chalet, habitat de loisirs, résidence, chambre d'hôtes. - une Charte de Qualité nationale qui garantit le confort et la qualité du logement labellisé.
PHASE 1 : ELABORATION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - conseils et actions d'accompagnement : aménagement, décoration, équipements, - documents techniques spécifiques : sécurité piscines, fiscalité, ARS, etc - thématiques : ex. : Insolite, Affaires, Environnement, bien être, séjour œnologique ... - mise à disposition des documents réglementaires (contrats de location, états descriptifs, inventaire) - élaboration et suivi du dossier en cas de subvention (si agriculteur)
PHASE 2 : PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ DE L'HEBERGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - <u>le conseil commercial et la tarification</u> aide à l'élaboration de la grille tarifaire, positionnement du produit - <u>Web :</u> . site internet national : www.clevacances.com - <u>promotion, communication et commercialisation</u> <ul style="list-style-type: none"> . Salons touristiques . Relations presse . Partenariat avec des émissions TV . Service Réservation départemental : Gestion commerciale de la structure : relation clients, encaissements, traitement des litiges, actions de promotion spécifiques . Site web national avec mise en ligne des disponibilités par l'adhérent . Thématiques spécifiques : insolite, environnement, affaires, pêche,... - <u>partenariats commerciaux :</u> <ul style="list-style-type: none"> . Booking : logo clévacances sur votre annonce. Filtre hébergements clévacances. . Abritel : réductions sur abonnement et réabonnement, recherche hébergements clévacance dès la homepage d'Abritel, picto clévacance sur la fiche de l'hébergement . Homelidays.com : réductions sur abonnement et réabonnement . Mappy : proposition des hébergements clévacances sur un itinéraire demandé
PHASE 3 : ASSISTANCE AUX ADHERENTS	<ul style="list-style-type: none"> - <u>le suivi des adhérents :</u> <ul style="list-style-type: none"> . réunions d'informations (fiscalité, gestion relations clients, réglementations...) . réunions de propriétaires, circulaires d'information . mise à disposition de documents réglementaires et commerciaux . espace réservé adhérents sur le site web national www.clevacances.com . les revues d'information (revue nationale des propriétaires Infoclés)

■ LES EXIGENCES ET MODALITES D'ADHESION

Les exigences et modalités d'adhésion													
LES EXIGENCES	<p>CHARTRE DE L'ADHÉRENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signature de la Charte Nationale Clévacances • Charte de Qualité à respecter selon le nombre de clés obtenues • Contribuer à la valorisation du label : afficher logo sur site internet personnel • Garantir un accueil de qualité et afficher appartenance à Clévacances dans l'hébergement • Tenir fiche et tarifs et disponibilités à jour (avec aide de l'animatrice), photos de qualité 												
MODALITES D' ADHESION	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Frais Visite de labellisation</td> <td> 1 meublé : 190 euros 2 meublés : 290 euros 3 meublés : 390 euros 4 meublés et + : 90 euros par meublé </td> </tr> <tr> <td>Droits d'entrée (Offerts par Clévacances Corsica)</td> <td>1 meublé : 70 euros, etc</td> </tr> <tr> <td>Participation annuelle (adhésion) Formule Particulier Liberté</td> <td> 1 meublé : 160 euros 2 meublés : 260 euros 3 meublés : 360 euros 4 meublés : 460 euros 5 meublés : 560 euros 6 meublés et + : 100 euros par meublé </td> </tr> <tr> <td>Formule Particulier Expert (100% digital)</td> <td> 1 meublé : 50 euros 20 euros par meublé supplémentaire de 2 à 5 meublés 10 euros par meublé supplémentaire à partir de 6 </td> </tr> <tr> <td>Formules Professionnelle Liberté ou Expert (Particuliers à partir de 10 hébergements, conciergerie, agence immobilière, résidence de tourisme)</td> <td>Tarifs : nous consulter</td> </tr> <tr> <td>Option channel manager intégré Rentals United (Engagement 12 mois, possibilité de changer de formule pendant cette période)</td> <td> Formule Sérénité : 20€/mois, 7€ par logement supplémentaire, +5€ au-delà de 10 hébergements. 0,50cts par réservation Formule Performance : 3% de commission sur le montant des réservations provenant des plateformes </td> </tr> </table>	Frais Visite de labellisation	1 meublé : 190 euros 2 meublés : 290 euros 3 meublés : 390 euros 4 meublés et + : 90 euros par meublé	Droits d'entrée (Offerts par Clévacances Corsica)	1 meublé : 70 euros, etc	Participation annuelle (adhésion) Formule Particulier Liberté	1 meublé : 160 euros 2 meublés : 260 euros 3 meublés : 360 euros 4 meublés : 460 euros 5 meublés : 560 euros 6 meublés et + : 100 euros par meublé	Formule Particulier Expert (100% digital)	1 meublé : 50 euros 20 euros par meublé supplémentaire de 2 à 5 meublés 10 euros par meublé supplémentaire à partir de 6	Formules Professionnelle Liberté ou Expert (Particuliers à partir de 10 hébergements, conciergerie, agence immobilière, résidence de tourisme)	Tarifs : nous consulter	Option channel manager intégré Rentals United (Engagement 12 mois, possibilité de changer de formule pendant cette période)	Formule Sérénité : 20€/mois, 7€ par logement supplémentaire, +5€ au-delà de 10 hébergements. 0,50cts par réservation Formule Performance : 3% de commission sur le montant des réservations provenant des plateformes
Frais Visite de labellisation	1 meublé : 190 euros 2 meublés : 290 euros 3 meublés : 390 euros 4 meublés et + : 90 euros par meublé												
Droits d'entrée (Offerts par Clévacances Corsica)	1 meublé : 70 euros, etc												
Participation annuelle (adhésion) Formule Particulier Liberté	1 meublé : 160 euros 2 meublés : 260 euros 3 meublés : 360 euros 4 meublés : 460 euros 5 meublés : 560 euros 6 meublés et + : 100 euros par meublé												
Formule Particulier Expert (100% digital)	1 meublé : 50 euros 20 euros par meublé supplémentaire de 2 à 5 meublés 10 euros par meublé supplémentaire à partir de 6												
Formules Professionnelle Liberté ou Expert (Particuliers à partir de 10 hébergements, conciergerie, agence immobilière, résidence de tourisme)	Tarifs : nous consulter												
Option channel manager intégré Rentals United (Engagement 12 mois, possibilité de changer de formule pendant cette période)	Formule Sérénité : 20€/mois, 7€ par logement supplémentaire, +5€ au-delà de 10 hébergements. 0,50cts par réservation Formule Performance : 3% de commission sur le montant des réservations provenant des plateformes												
Labellisation de votre hébergement	<p>- réalisé selon la grille de labellisation de la Fédération Clévacances France : labellisation en clés</p> <p>- La labellisation 5 clés est attribué par une commission nationale</p> <p>Frais visite de maintenance (contrôle quinquennal pour toutes les formules) 1 meublé: 120 euros 60 euros par meublé supplémentaire</p> <div style="text-align: right;">  <p>Clévacances LOCATIONS & CHAMBRES D'HÔTES</p> </div>												

> Les critères obligatoires pour l'obtention du label Clévacances (minima par niveau)

NB : ces critères sont les **minima** requis pour l'étude de votre demande, l'obtention du label restant soumis à l'appréciation de la technicienne.



Grille de labellisation GÎTES ET LOCATIONS Maison - Chalet - Appartement

Les critères ont été validés par le Conseil d'Administration de Clévacances France le 30 avril 2024 et sont susceptibles de connaître des évolutions. L'hébergement sera évalué sur la base de ces critères, au moyen de la grille d'analyse, à l'issue de la visite conduite par le technicien départemental.

Les gîtes et locations sont des maisons, appartements, studios, chalets, locations de grande capacité à usage exclusif du locataire sans passage du propriétaire ou d'autres locataires. Ces gîtes et locations doivent répondre aux conditions minimales de confort, de sécurité et d'habitabilité. Le respect de leur conformité incombe au loueur (décret N°87 - 149 du 6 mars 1987).

Maison : elle peut correspondre à une construction récente ou à un habitat plus traditionnel.
Niveaux de confort de 1 à 5 clés

Appartement et studio : ils sont situés dans un immeuble, une résidence ou une maison.
Niveaux de confort de 1 à 5 clés

Chalet : maison bardée de bois ou en rondins située principalement à la montagne.
Niveaux de confort de 1 à 5 clés.

Gîte de groupe : hébergement dont la capacité d'accueil est à partir de 10 personnes. Au-delà de 15 personnes, ces hébergements sont des Etablissements Recevant du Public (ERP) et doivent par conséquent respecter la réglementation en vigueur pour ce type d'hébergements.
Niveaux de confort de 1 à 5 clés.

RAPPEL :

Le niveau de confort 5 Clés est attribué par la Commission Qualité de Clévacances France, quel que soit le type d'hébergement, sur dossier présenté par le représentant territorial.

GRILLE DE LABELLISATION DES GITES ET LOCATIONS CLEVACANCES (juin 2024)

EXTERIEURS							
1.1	Accès, nuisances	1	2	3	4	5	
1.1.1	• La signalétique présente sur la façade du bâtiment ou du terrain doit être actualisée et apposée de façon visible et conforme à la charte graphique du réseau.	•	•	•	•	•	A valider lors de la visite de relabellisation
1.1.2	• L'accès jusqu'à la location est praticable	•	•	•	•	•	
1.1.3	• Il n'y a pas de nuisances (sonores, visuelles et olfactives) à proximité.	•	•	•	•	•	Nuisances telles que : aéroport, déchetterie, gare, ligne SNCF (grande vitesse), autoroute, route à forte circulation... Les abords du bâtiment sont propres et non encombrés.
1.2	Environnement	1	2	3	4	5	
1.2.1	• L'environnement est très agréable			•	•	•	Hébergement rural ou urbain, avec vue agréable et dégagée ne présentant aucune gêne visuelle, olfactive ou sonore. L'environnement immédiat est calme et propice à la détente.
1.2.2	• Vue panoramique sur paysage ou site remarquable				•	•	La vue doit être d'exception : site classé, à proximité de monuments historiques renommés, lac, mer, montagne...
1.3	Style architectural	1	2	3	4	5	
1.3.1	• Contemporain et de standing ou ancien restauré de caractère				•		Une restauration de caractère devra prendre en compte l'utilisation de matériaux nobles, le respect des principes d'architecture locale et/ou le respect de principes de construction respectueux de l'environnement
1.3.2	• Contemporain et de très grand standing ou ancien restauré de prestige					•	Maison d'architecte, villa design, conception exceptionnelle... ou caractère patrimonial vraiment identifié (château, hôtel particulier, pigeonnier, maison de maîtres...)
1.4	Etat du bâtiment	1	2	3	4	5	
1.4.1	• Bon	•					On veillera à l'entretien des façades (absence de lézarde, peinture récente), à l'état de la toiture (revêtement correspondant au style régional) et des volets (peinture).
1.4.2	• Très bon		•	•			On refusera : fibrociment, tôle ondulée (sauf France d'Outre Mer)...
1.4.3	• Excellent				•	•	Les toitures sont recouvertes de matériaux traditionnels et utilisés dans l'environnement de l'hébergement (ne concerne pas les résidences, les petits collectifs et immeubles).
1.5	Stationnement	1	2	3	4	5	S'il existe, il est en rapport avec la capacité d'accueil (exemple : 1 place pour 4/5 personnes).
1.5.1	• A proximité de la structure	•					A moins de 300 mètres ou aide à l'arrivée et au départ pour le port des bagages.
1.5.2	• Parking privé à proximité de la structure		•	•	•		Il peut s'agir d'une place de parking public réservée et prise en charge par le propriétaire. Sauf contrainte locale.
1.5.3	• Parking privé sur terrain clos ou garage				•	•	Sauf contrainte locale.

1.6	Espace extérieur si existant						L'absence d'espace extérieur peut être tolérée dans certains cas (villages de caractère, centre ville...).
1.6.1	Descriptif	1	2	3	4	5	
1.6.1.1	• Balcon, terrasse, cour avec une lumière extérieure	•	•	•			Un balcon est une plate-forme en saillie sur la façade du bâtiment et qui communique avec l'appartement par une ouverture. Une terrasse est un balcon de grandes dimensions. Cour ou espace extérieur en rapport avec la capacité d'accueil. Espace extérieur pouvant être partagé.
1.6.1.2	• Jardin paysagé / fleuri, ombragé et aménagé pour l'agrément, loggia, véranda ou terrasse avec une lumière extérieure			•	•		Une loggia est un balcon couvert. 9 m ² minimum Une véranda est une galerie vitrée, contre une maison ou un appartement, servant souvent de petit salon. Le jardin n'est pas forcément contigu à l'appartement (2 clés maximum). Un jardin est un espace de plus de 50 m ² , gazonné, fleuri en saison et permettant le repos (absence de nuisances sonores ou de vis-à-vis direct). Ombragé : Parasol, store banne, pergola, arbres... Espace extérieur privatif.
1.6.1.3	• Parc paysagé / fleuri de façon remarquable, ombragé et aménagé pour l'agrément					•	Un parc est un espace de plus de 2000 m ² , arboré, fleuri en saison, aménagé pour permettre le repos et préserver la tranquillité des occupants. Pour les jardins et parcs, les points seront accordés lorsqu'un effort particulier est apporté au fleurissement (concours départemental et/ou espèces rares et / ou mise en valeur d'essences locales). Ombragé : Parasol, store banne, pergola, arbres... Espace extérieur privatif.
1.6.2	Caractéristiques et mobilier	1	2	3	4	5	Balcon, terrasse, loggia, jardin, jardin d'hiver, véranda, parc
1.6.2.1	• Mobilier de jardin de qualité en rapport avec la capacité d'accueil	•	•	•	•	•	1 à 3 clés : Mobilier en plastique ou en bois de bonne qualité autorisé. 4 et 5 clés : Mobilier en résine, bois, rotin ou fer forgé de très bonne qualité...
1.6.2.2	• Autre mobilier de jardin ou équipement extérieur				•	•	Chaises longues, transats, hamacs, balancelles, cuisine d'été aménagée...
1.6.2.3	• Barbecue et/ou plancha			•	•	•	Très bien entretenu, de qualité, fixe ou mobile. Sauf contrainte de copropriété / règlement intérieur.

2/ PRESTATIONS ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS						Les équipements et/ou prestations de loisirs doivent être gratuites et en rapport avec la capacité d'accueil pour les niveaux 4 et 5 clés. Pour le niveau 5 clés, les équipements sont privatifs à l'hébergement.
2.1	Inventaire	1	2	3	4	5
2.1.1	Il y a une piscine					
2.1.1.1	• Une piscine				•	
2.1.1.2	• Une piscine privative à l'hébergement avec draps de bains ou peignoirs					•
2.1.1.3	• La piscine est chauffée et/ou couverte ou intérieure, ou la piscine est équipée d'une nage à contre courant ou remous, ou la piscine est équipée d'une douche extérieure et/ou wc extérieur				•	•
2.1.2	Il n'y a pas de piscine (à cocher)					
						<p>Pour compenser l'absence de piscine en 4 et 5 clés, il faudra disposer au moins de 2 ou 4 prestations et/ou équipements de loisirs parmi :</p> <p>* Terrain de tennis, mini-golf, prêt de vélos, espace aménagé pour le sport (foot avec cages, filets de volley-ball, badminton...),</p> <p>* Spa, sauna, hammam, salle de musculation, flipper, billard, salle dédiée home-cinéma, <u>espaces dédiés et aménagés</u> propice aux jeux, à la détente (yoga, relaxation), musique..., chaise ou fauteuil de massage..., en extérieur : hamac, lit d'extérieur...</p> <p>* Soins "bien être" par un professionnel, accès gratuit à un équipement sportif ou culturel selon les spécificités départementales (cinéma, musée, ateliers...), prestation location vélo et trottinette électrique... (tarifs négociés)...</p> <p>* Services +++ tels que : prestations culinaires, œnologiques ou chef à domicile (sur demande)...</p> <p>* Titulaire d'un label "Environnemental" tel que : Clef Verte, Écolabel Européen...</p>
2.1.2.1	Au moins 2 prestations et/ou équipements parmi la liste ci-dessous :				•	
2.1.2.2	Au moins 4 prestations et/ou équipements parmi la liste ci-dessous :					•
2.1.2.3	• Sauna ou hammam en rapport avec la capacité d'accueil					
2.1.2.4	• Spa / bains finlandais en rapport avec la capacité d'accueil					
2.1.2.5	• Salle de musculation					La salle comporte au minimum quatre équipements (par exemple : banc de musculation, tapis de course, vélo d'appartement, rameur, steppeur, équipement fitness..)
2.1.2.6	• Tennis					
2.1.2.7	• Mini-golf					
2.1.2.8	• Salle de billard ou flipper					
2.1.2.9	• Espace dédié home-cinéma					
2.1.2.10	• Prêt de vélos de qualité/bon état ou autre équipement de sport (canoë kayak, planche à voile, skis...)					
2.1.2.11	• Prestation location vélo et trottinette électrique...					Tarifs négociés
2.1.2.12	• Espace dédié et aménagé aux loisirs ou à la détente					<p>En intérieur : salle de jeux, espace dédiée à la musique, espace propice à la détente (yoga, relaxation), chaise ou fauteuil de massage...</p> <p>En extérieur : hamac, lit d'extérieur, espace aménagé pour le sport (foot avec cages, filets de volley-ball, badminton...), ...</p>
2.1.2.13	• Accès gratuit à un équipement sportif ou culturel					Selon les spécificités départementales / locales (cinéma, musée, ateliers...), et en rapport avec la capacité d'accueil du séjour
2.1.2.14	• Soins "Bien Etre" par un professionnel					
2.1.2.15	• Offre de stages / formations pratiqués par un professionnel (bien être, cuisine, culturel...)					Tarifs négociés
2.1.2.16	• Services +++					Tels que : prestations culinaires, œnologiques ou chef à domicile (sur demande)...
2.1.2.17	• Hébergement respectueux de l'environnement					Titulaire d'un label "Environnemental" tel que : Clef Verte, Écolabel Européen...
2.1.2.18	• Un portique, une balançoire, une aire de jeux en bon état d'entretien et sécurisé, ou encore une table de ping pong, un terrain de boules aménagé					Le propriétaire reste responsable des équipements qu'il met à disposition

CRITERES GENERAUX, ENTREE						Distribution des pièces facile et logique
	Surface minimale d'un studio	1	2	3	4	5
3.0.1	• 18 m ² (pour 2 personnes hors salle d'eau)	•	•	•		
3.0.2	• 20 m ² (pour 2 personnes hors salle d'eau)				•	
3.0.3	• 26 m ² (pour 2 personnes hors salle d'eau)					•
3.1	Critères généraux	1	2	3	4	5
3.1.1	• Les sols murs et plafonds assurent une parfaite insonorisation et étanchéité (parquets, carrelages, revêtements plastiques, dallages, moquettes...). Les hauteurs sous plafond sont au minimum de 2,20 m et de 1,80 m sous rampant (cf. normes d'habitabilité). Chaque pièce habitable a un ouvrant sur l'extérieur et dispose d'une bonne exposition et d'une luminosité naturelle. Il n'y a pas d'odeurs désagréables	•	•	•	•	•
3.1.2	• Eau chaude obligatoire à toute heure.	•	•	•	•	•
3.1.3	• La location dispose d'un moyen de chauffage fixe assurant une température minimale de 19°C quelle que soit la période de location. Sauf France d'Outre Mer	•	•	•	•	•
3.2	Entrée. Il y a :	1	2	3	4	5
3.2.1	• Un paillasson ou un tapis à l'entrée et patères ou porte-manteau ou placard / penderie	•	•	•	•	•
CUISINE OU COIN CUISINE OU KITCHENETTE						
4.1	Aération (système d'aération et/ou de ventilation obligatoire)	1	2	3	4	5
4.1.1	• Ventilation haute / basse	•	•			
4.1.2	• VMC (ventilation mécanique contrôlée) <u>et</u> /ou fenêtre <u>et</u> /ou hotte aspirante			•	•	•
4.2	Conception et agencement de la cuisine	1	2	3	4	5
4.2.1	• Kitchenette	•	•			
4.2.2	• Américaine ou indépendante			•	•	•
4.2.3	• Fonctionnelle et intégrée dans le décor			•	•	•
4.2.4	• Il y a suffisamment de plan de travail <u>et</u> de placards de rangement	•	•	•	•	•
4.2.5	• Le mobilier et l'électroménager est en bon état	•	•			
4.2.6	• Le mobilier et l'électroménager est en parfait état			•	•	•

4.3	Cuisson - Il y a :	1	2	3	4	5	
4.3.1	• Des plaques de cuisson gaz, électrique, en vitrocéramique, à induction ou piano de cuisson	•	•	•	•	•	En rapport avec la capacité d'accueil : 2 jusqu'à 4 personnes, 3 au-delà. En 4 et 5 clés : de qualité et en parfait état. Non admis : Plaque non encastrable de type camping. <u>Induction</u> : Une bobine de cuivre, située sous les plaques, émet un champ magnétique dont les ondes ne chauffent que les récipients adaptés à ce type de cuisson. <u>Vitrocéramique</u> : Elles se composent de deux sortes de foyers, les radiants qui chauffent par rayonnement, et les halogènes, plus puissants, mais qui ne chauffent que par impulsions successives. <u>Piano de cuisson</u> : cuisinière multifonctions aux dimensions généreuses
4.3.2	• Un four ou micro-ondes multi-fonctions	•	•	•			La dimension sera en rapport avec la capacité d'accueil. Il pourra être remplacé par un micro-ondes multi-fonctions. Mini-four toléré en 1 et 2 clés en rapport avec la capacité d'accueil.
4.3.3	• Un micro-ondes et un four			•	•	•	En rapport avec la capacité d'accueil. Micro-ondes multi-fonctions accepté en milieu de gamme.
4.4	Lavage / hygiène - Il y a :	1	2	3	4	5	
4.4.1	• Evier avec un robinet mélangeur	•	•				
4.4.2	• Evier avec un robinet mitigeur			•	•	•	Robinet à commande unique qui régit à la fois le débit et la température de l'eau
4.4.3	• Un lave-vaisselle 6 couverts				•	•	Pour les logements de moins de 4 personnes
4.4.4	• Un lave-vaisselle 8 couverts			•	•	•	Pour les logements à partir de 4 personnes
4.4.5	• Un lave-vaisselle 12 couverts			•	•	•	Pour les logements de plus de 6 personnes
4.4.6	• Poubelle fermée et tri des déchets organisés	•	•	•	•	•	Si jardin présent dans la location, préconisé bac à compost
4.5	Vaisselle et ustensiles de cuisine :	1	2	3	4	5	La vaisselle et les ustensiles devront avoir un aspect récent
4.5.1	• La vaisselle est à minima en double, non ébréchée et assortie	•	•	•	•	•	
4.5.2	• La vaisselle est de qualité				•	•	
4.5.3	• La batterie de cuisine et le fait-tout sont en parfait état	•	•	•	•	•	Batterie de cuisine en rapport avec la capacité d'accueil. Au moins : 1 poêle avec couvercle + 2 casseroles de tailles différentes pour 2 pers. On veillera à l'absence de rouille ou d'éclats d'émail, on refusera le matériel cabossé par les cuissons successives.
4.5.4	• Autocuiseur ou cuit vapeur ou robot multifonctions				•	•	
4.5.5	• Cafetière, bouilloire, grille pain	•	•	•	•	•	Les 3 équipements sont obligatoires
4.5.6	• Machine à expresso				•	•	Équipement pouvant être deux en un avec la cafetière
4.5.7	• Petit électro ménager			•	•	•	Au moins 2 équipements parmi : mixer plongeant, batteur, blender, raclette, appareil à fondue, friteuse, machine à pains, accessoires spécificités locales...
4.5.8	• Accessoires de cuisine	•	•	•	•	•	L'ensemble des accessoires suivants : essoreuse à salade, planche à découper, passoire, tire bouchons, décapsuleur, économe, assortiment de couteaux de cuisine, ouvre boîtes, corbeille à pains, carafe, dessous de plats, maniques, ciseaux...
4.5.9	• Réfrigérateur (140 litres pour 4/5 pers. maximum)	•	•	•	•	•	10 L par personne supp, Réfrigérateur 110 L en deçà
4.5.10	• Avec compartiment congélateur ou combiné congélation ou congélateur 4*			•	•	•	
4.6	Il y a un espace repas	1	2	3	4	5	Il peut être situé dans la cuisine ou le séjour
4.6.1	• Une table et sièges en parfait état	•	•	•	•	•	En rapport avec la capacité d'accueil. Pas de table et sièges en plastique.

SALLE DE SÉJOUR ET/OU SALON							
5.1	Equipements d'une salle de séjour et/ou salon :	1	2	3	4	5	
5.1.1	• Des assises confortables	•	•	•	•	•	Canapés, fauteuils, méridiennes, poufs... en rapport avec la capacité d'accueil
5.1.2	• Une table basse		•	•	•	•	L'absence de table basse est tolérée si la place est insuffisante
5.1.3	• Autre mobilier			•	•	•	Buffet console, vaisselier, meuble TV... on portera attention à la qualité du mobilier
5.1.4	• Les luminaires donnent une ambiance de qualité				•	•	Différentes sources d'éclairage et d'intensités différentes
5.1.5	• Le salon est utilisé comme chambre autorisé jusqu'à 3 clés	•	•	•			Présence au minimum d'un éclairage accessible à proximité et d'un chevet ou équivalent
5.1.6	• Voilages, stores... si vis-à-vis	•	•	•			Obligatoire uniquement si vis-à-vis
5.1.7	• Rideau occultant ou occultation extérieure	•	•	•			Rideau occultant ou occultation extérieure si le salon est utilisé comme chambre
5.1.8	• S'il y a un canapé convertible, obligatoirement il y a assez de place lorsqu'il est déplié	•	•	•			Ouverture / fermeture facile
5.1.9	• Il y a de la literie						La qualité de la literie s'apprécie en s'asseyant sur le lit brutalement ou en s'y étendant. Le lit doit rester ferme sous le poids et ne pas grincer. Il est indispensable de s'assurer que le sommier, le matelas, les oreillers et traversins sont propres. Si il y a un couchage d'appoint, il sera analysé sur la base des mêmes critères. La literie pour 2 personnes est en 140 x 190 cm et pour 1 personne en 90 x 190 cm minimum. La literie 80 x 190 cm est tolérée en 1 clé et pour les lits superposés,
5.1.10	• Les sommiers et matelas sont de bonne qualité	•	•	•			Sommier métallique récent autorisé
5.1.11	• Les oreillers et/ou traversins sont de bonne qualité et propres	•	•	•			Un traversin pour le lit et/ou un oreiller par personne
5.1.12	• Il y a des oreillers supplémentaires dans la location			•			
5.1.13	• Présence d'un rangement	•	•	•			Présence ou à proximité et dédié à ce couchage
5.1.14	• Présence d'une alaise pour la literie, les traversins et les oreillers	•	•	•			
5.1.15	• Il y a au moins 1 couette ou 2 couvertures par couchage en parfait état	•	•	•			
TV/HIFI/INTERNET							
6.1	Equipement - Il y a :	1	2	3	4	5	
6.1.1	• Une télévision écran plat			•	•	•	
6.1.2	• Accès à des chaînes étrangères				•	•	ou services streaming, thématiques...
6.1.3	• Equipements Multimédia				•	•	Pour 4 Clés, au moins un équipement parmi : télévision supplémentaire, chaîne hi-fi, support smartphone / colonne bluetooth, lecteur DVD, console de jeux... Pour 5 Clés, au moins deux équipements.
6.1.4	• Connexion Internet gratuite				•	•	Sauf contraintes techniques locales

COUCHAGES							
7.1	Il y a :	1	2	3	4	5	Espaces de couchages acceptés : chambre indépendante, chambre communicante, alcôve, mezzanine, cabine
7.1.1	• Une chambre est indépendante	•	•	•	•	•	Chambre à laquelle on accède sans passer par une autre chambre. Sauf studio
7.2	Surface des chambres (hors sanitaires)	1	2	3	4	5	Tolérance pour les chambres mansardées sous réserve que l'espace de circulation est satisfaisant. Surfaces minimum préconisées pour les chambres supplémentaires pour 2 personnes : 7 m ² en 1 clé, 8 m ² en 2 clés, 9 m ² en 3 clés. Si la salle d'eau/bains est ouverte sur la chambre, il y aura 3 m ² supplémentaires
7.2.1	• 9 m ² pour 2 personnes pour au moins une chambre.	•	•	•			Tolérance pour les alcôves, cabines ou mezzanines de moins de 7m ² qui viennent en couchages supplémentaires
7.2.2	• 10 m ² pour 2 personnes				•		
7.2.3	• 12 m ² pour 2 personnes					•	
7.2.4	• En cas d'occupation supérieure à 2 personnes, il y aura 3 m ² supplémentaire	•	•	•			
7.2.5	• Pas d'occupation supérieure à 2 personnes				•	•	Dérogation sous réserve de l'avis du Groupe Métier "Qualité"
7.3	La literie	1	2	3	4	5	La qualité de la literie s'apprécie en s'asseyant sur le lit brutalement ou en s'y étendant. Le lit doit rester ferme sous le poids et ne pas grincer. Si il y a un couchage d'appoint, il sera analysé sur la base des mêmes critères. La literie pour 2 personnes est à minima en 140 x 190 cm et pour 1 personne en 90 x 190 cm minimum. La literie 80 x 190 cm est tolérée en 1 clé et pour les lits superposés.
7.3.1	• Les sommiers, matelas et oreillers sont de bonne qualité	•	•	•			Sommier métallique récent autorisé. Un traversin pour le lit et/ou un oreiller par personne
7.3.2	• Les sommiers, matelas et oreillers sont neufs ou d'excellente qualité				•	•	
7.3.3	• Il y a des oreillers supplémentaires dans la location			•			Permet d'adapter le couchage aux habitudes des clients
7.3.4	• Il y a 2 oreillers par personne				•	•	Ou 1 oreiller par personne et un traversin pour un lit 2 personnes
7.3.5	• Présence d'une alaise pour la literie, les traversins et les oreillers	•	•	•	•	•	
7.3.6	• Il y a au moins 1 couette ou 2 couvertures par couchage en parfait état	•	•	•	•	•	
7.3.7	• Il y a au moins un lit de grande dimension (à partir de 160 x 200)				•		Toutes les chambres disposeront d'un couchage double en 160 x 200 cm (ou 160 x 190 cm) ou simple 90 x 200 cm (ou 90 x 190 cm). Deux lits 80 ou 90 x 200 cm reliés sont tolérés. Tout changement futur de literie devra de préférence s'orienter vers des grandes dimensions selon les contraintes techniques de la pièce.
7.3.8	• Le(s) lit(s) est (sont) de grande dimension					•	Toutes les chambres disposeront d'un couchage double en 160 x 200 cm (ou 160 x 190 cm) ou simple 90 x 200 cm (ou 90 x 190 cm). Deux lits 80 ou 90 x 200 cm reliés sont tolérés. Tout changement futur de literie devra de préférence s'orienter vers des grandes dimensions selon les contraintes techniques de la pièce.
7.4	Le mobilier	1	2	3	4	5	
7.4.1	• Un chevet avec lampe accessible par chaque occupant	•	•	•	•	•	Un chevet entre deux lits jumeaux est accepté
7.4.2	• Une chaise ou un fauteuil ou un valet de chambre par chambre ou patères avec cintres			•	•	•	Cintres de pressing et dépareillés proscrits.
7.4.3	• Une commode ou autre mobilier de rangement, avec portant	•	•	•			Portant au minimum pour les chambres parentales
7.4.4	• Mobilier supplémentaire						
7.4.5	• Une armoire ou placard mural ou dressing avec penderie et cintres				•	•	Cintres de pressing et dépareillés proscrits.
7.4.6	• Il y a un système d'occultation (rideaux occultants ou volets).	•	•	•	•	•	
7.4.7	• Il y a un voilage pour chaque vis-à-vis	•	•	•	•	•	Obligatoire uniquement si vis-à-vis
7.4.8	• La source d'éclairage principale à l'entrée peut s'éteindre du lit				•	•	Système de va-et-vient dans au moins 1 chambre

SALLE DE BAINS OU SALLE D'EAU						Elle est indépendante, intérieure au logement, fermée par une porte et une cloison entière et équipée obligatoirement d'un système d'aération. Si elle comprend des W.C, elle ne doit pas ouvrir directement sur la cuisine ou l'espace repas, hormis pour les studios
8.1	Agencement	1	2	3	4	5
8.1.1	• 1 salle de bains ou salle d'eau par tranche de 6 personnes	•	•	•		
8.1.2	• 1 salle de bains ou salle d'eau par tranche de 4 personnes				•	
8.1.3	• 1 salle de bains ou salle d'eau par tranche de 3 personnes					•
8.1.4	• Salle de bains ou salle d'eau indépendante			•	•	•
Exemple : pour une maison d'une capacité de 10 personnes il faudra 2 salles de bains ou d'eau de 1 à 3 clés, 3 salles de bains ou d'eau pour 4 clés et 4 salles de bains ou d'eau pour 5 clés.						
Au moins 1 salle de bains ou salle d'eau accessible sans passer par une autre pièce.						
8.2	Elle comprend :	1	2	3	4	5
Pour une salle de bains équipée d'une douche et baignoire, prendre le critère le plus qualitatif. L'absence de paroi sera tolérée si impossibilité technique.						
8.2.1	• VMC (ventilation mécanique contrôlée) ou fenêtre	•	•	•	•	•
La ventilation mécanique désigne tous les dispositifs comportant au moins un équipement motorisé d'évacuation ou d'insufflation forcée d'air frais. Tolérance d'une aération naturelle ou d'une grille haute et basse pour les niveaux 1 et 2 clés.						
8.2.2	• Une douche ou une baignoire avec système de douche, avec rideau ou paroi en excellent état.	•	•			
8.2.3	• Une douche de grande dimension ou douche à l'italienne ou baignoire avec système de douche, avec paroi			•	•	
Douche de grande dimension, par exemple : 90 x 90 ou 80 x 100 minimum. Douche à l'italienne : espace carrelé avec bonde de sol. Plexi, verre, muret en mosaïque....						
8.2.4	• Une douche intégrale avec jets de massage ou une baignoire balnéo / spa					•
Pour le niveau 5 clés, au moins une chambre aura une douche intégrale avec jets de massage ou une baignoire balnéo / spa. La présence d'un spa dans l'hébergement permettra de valider ce critère.						
8.2.5	• Un lavabo	•	•	•		
8.2.6	• Un lavabo rétro ou contemporain ou une vasque sur plan ou meuble				•	
8.2.7	• Une double vasque ou double lavabo					•
Si salle de bains partagée						
8.3	La robinetterie	1	2	3	4	5
8.3.1	• Il y a un mélangeur sur lavabo ou vasque	•	•			
8.3.2	• Il y a un mitigeur ou mélangeur rétro ou très contemporain sur lavabo ou vasque			•	•	•
Mitigeur : robinet à commande unique qui régit à la fois le débit et la température de l'eau						
8.3.3	• Le système de douche est équipé d'un mélangeur	•	•			
8.3.4	• Le système de douche est équipé d'un mitigeur ou d'un mélangeur rétro pour les baignoires			•		
8.3.5	• Le système de douche est équipé d'un mitigeur thermostatique				•	•
Robinet à deux commandes séparées, l'une pour le débit et l'autre pour la température ; certains modèles avec possibilité de limiter la température.						
8.4	Equipements annexes	1	2	3	4	5
8.4.1	• Un miroir, une tablette ou un plan et une prise de courant	•	•	•	•	•
Il y a suffisamment de tablettes ou espaces de rangement						
8.4.2	• Une poubelle de salle de bains, un tapis de bains propre et en bon état	•	•	•	•	•
Tapis facile d'entretien, à laver entre chaque occupant						
8.4.3	• Un porte-serviettes accessible à la sortie de la douche ou de la baignoire et un porte-manteau ou une patère	•	•	•	•	•
8.4.4	• Un porte-savon sur la douche et la baignoire	•	•	•	•	•
Etagères ou serviteur de douche						

8.4.5	• Radiateur sèche-serviettes				•	•	
8.4.6	• Un miroir en pied				•	•	Miroir permettant de se voir en entier. Dans au moins une salle de bains ou une autre pièce
8.4.7	• Miroir de courtoisie / grossissant					•	
8.4.8	• Un sèche-cheveux			•	•	•	Au moins un dans une salle de bains ou une autre pièce
8.4.10	• Produits d'accueil				•	•	Boîte de mouchoirs en papier et distributeur de qualité pour le savon (shampooing accepté). Valorisation des produits locaux et écolabel européen
8.4.11	• Trousse de secours			•	•	•	Elle doit contenir à minima : gants jetables sans latex et un équipement de protection (masque de protection par exemple), thermomètre, ciseaux, pince à épiler, épingles de sûreté, compresses stériles et pansements (plusieurs tailles), ruban adhésif, flacon antiseptique...
8.4.12	• Eclairage par plafonnier ou point lumineux au dessus du lavabo	•	•				
8.4.13	• Eclairage par plafonnier et point lumineux au dessus du lavabo			•	•	•	Un seul point lumineux au niveau 3 clés accepté si l'éclairage est suffisant.
8.5	Etat et appréciation	1	2	3	4	5	
8.5.1	• Les joints sont en parfait état de propreté	•	•	•	•	•	
8.5.2	• La pièce est spacieuse				•	•	
WC	À l'intérieur du logement, indépendants ou dans la salle d'eau, et dans tous les cas équipés obligatoirement d'un système d'aération et du matériel nécessaire à leur utilisation (brosse, couvercle, dévidoir et petite poubelle fermée). Ils ne doivent pas ouvrir directement sur la cuisine ou l'espace repas, hormis pour les studios. Les toilettes sèches sont acceptées, cette information devra être mentionnée dans l'annonce de l'hébergement.						
9.1	Agencement global	1	2	3	4	5	
9.1.1	• 1 WC par tranche de 6 personnes	•	•	•			
9.1.2	• 1 WC par tranche de 4 personnes				•		Exemple : pour une maison d'une capacité de 10 personnes il faudra 2 WC de 1 à 3 clés, 3 WC pour 4 et 4 pour 5 clés .
9.1.3	• 1 WC par tranche de 3 personnes					•	
9.1.4	• WC indépendant(s)				•	•	Un WC au moins situé hors salle de bains et salle d'eau
9.2	WC	1	2	3	4	5	
9.2.1	• Lunette et abattant, brosse, dévidoir à papier et petite poubelle fermée	•	•	•	•	•	
9.2.2	• Si présent, lave-mains avec nécessaire (porte-savon et crochet pour essuie-mains) et miroir de courtoisie		•	•	•	•	
9.2.3	• VMC (ventilation mécanique contrôlée) ou fenêtre	•	•	•	•	•	La ventilation mécanique désigne tous les dispositifs comportant au moins un équipement motorisé d'évacuation ou d'insufflation forcée d'air frais. Tolérance d'une aération naturelle ou d'une grille haute et basse pour les niveaux 1 et 2 clés. Pour les studios, VMC ou fenêtre obligatoire dès 1 clé.

ACCUEIL ET SERVICES						
10.1	Accueil et relations clientèle	1	2	3	4	5
10.1.1	Accueil à l'arrivée, pendant et après séjour	1	2	3	4	5
						Un accueil personnalisé est assuré par le propriétaire ou son mandataire. Les modalités d'accueil seront adaptées selon le besoin. Tout sera mis en œuvre pour faciliter le séjour, les démarches et les besoins d'information touristique de la clientèle. Le propriétaire ou son madataire reste joignable pendant toute la durée du client
10.1.1.1	• Document d'accueil personnalisé	•	•	•	•	•
						Ce document d'accueil organisé contient : certificat d'agrément Clévacances, documentation touristique dans au moins une langue étrangère, barème taxe de séjour, notices des équipements et autres, numéros d'urgences, bonnes adresses (restaurants, commerces, producteurs locaux, loisirs...), suggestions d'une recette locale, d'une ballade "coup de coeur"...
10.1.1.2	• Geste d'accueil à l'arrivée et/ou au départ		•	•	•	•
						Comme par exemple produits régionaux, fleurs, apéritif, objet personnalisé...
10.1.1.3	• Bibliothèque ou assortiment de lecture			•	•	•
						Pour tous publics, quelques ouvrages locaux...
10.1.1.4	• Mise à disposition de jeux de sociétés (au moins 3)			•	•	•
						Selon l'hébergement, mettre à disposition des jeux de différentes catégories d'âges
10.2	Entretien	1	2	3	4	5
10.2.1	• Il n'y a pas de lave-linge	•				
10.2.2	• Lave-linge commun avec propriétaire ou autres locations		•			
						Lave-linge optionnel si présence de laverie gratuite, ou logement d'une capacité de 2 personnes, ou situé en Outre-Mer
10.2.3	• Lave-linge privé			•	•	•
						Lave-linge optionnel si présence de laverie gratuite, ou logement d'une capacité de 2 personnes, ou situé en Outre-Mer Tolérance en 3 clés pour les villes thermales, stations (mer, montagne), et résidences avec présence d'une laverie commune et gratuite.
10.2.4	• Il n'y a pas de sèche-linge	•	•	•		
10.2.6	• Sèche-linge électrique privé (obligatoire à partir de 6 personnes)				•	•
						Sèche-linge électrique obligatoire à partir de 6 personnes. Sèche-linge électrique optionnel si hébergement moins de 6 personnes, ou si situé en Outre Mer, ou si accès aux locataires à une laverie gratuite pendant toute la durée du séjour.
10.2.7	• Etendoir à linge, aspirateur, balai, seau, pelle, serpillère, fer et table à repasser	•	•	•	•	•
						Etendoir à linge : Il peut s'agir d'un séchoir sur pied (tancarville), d'un étendoir à linge au-dessus de la baignoire ou dans une lingerie ou d'un dispositif extérieur. Avec présence du nécessaire utile : pinière et pinces à linge, éponges neuves...
10.2.8	• Kit d'arrivée	•	•	•	•	•
						Papier wc, sac poubelle, éponge neuve, essuie main ou torchon... Premières nécessités comme par exemple : café, sucre, sel, poivre, huile, vinaigre... Préconiser produits éco-labellisés.
10.2.9	• Produits de nettoyage inclus	•	•	•	•	•
						Produit vaisselle, nettoyant multi-surfaces, produit lave-vaisselle, lave-linge... Préconiser produits éco-labellisés.
10.3	Services :	1	2	3	4	5
10.3.1	• Fourniture de draps, linge de table et linge de toilette optionnel/non obligatoire			•		
						Draps : drap housse, taie d'oreiller et/ou traversin, drap, housse de couette ou dessus de lit... Linge de table : nappe ou set de table, serviettes, torchon... Linge de toilette : drap de bains, serviette de toilette, (gant) par personne
10.3.2	• Location de draps, linge de table et linge de toilette à la demande			•		
						Draps : drap housse, taie d'oreiller et/ou traversin, drap, housse de couette ou dessus de lit... Linge de table : nappe ou set de table, serviettes, torchon... Linge de toilette : drap de bains, serviette de toilette, (gant) par personne
10.3.3	• Fourniture de draps, linge de table et de toilette d'excellente qualité				•	•
						Inclus dans le prix du séjour. A la demande, les draps, le linge de table et de toilette devront être changés une fois par semaine
10.3.4	• Lits faits à l'arrivée des clients				•	•
10.3.5	• Ménage de fin de séjour à la demande	•	•	•	•	
						Si payant, modalités précisées dans le contrat et le document d'accueil
10.3.6	• Ménage de fin de séjour inclus dans le prix de séjour					•

10.4	Confort plus :	1	2	3	4	5	
10.4.1	• Il y a un ascenseur	•	•	•	•	•	Si location en étage à partir du 3ème étage. Tolérance si impossibilité technique, et précision dans l'annonce de l'hébergement
10.4.2	• Location climatisée partiellement				•		France Outre-Mer - A minima les chambres
10.4.3	• Location climatisée totalement					•	France Outre-Mer
10.4.4	• Mis en place d'équipements et services de sécurité pour les hôtes					•	Au-moins un équipement parmi : coffre-fort, alarme, vidéo-surveillance...
10.5	L'ensemble de la location et la décoration sont :	1	2	3	4	5	
10.5.1	• Le mobilier est en très bon état	•	•	•	•	•	Absence de trace, d'usure... En cas de mobilier abimé, la (re)validation de l'agrément se fera sous réserve d'engagement du propriétaire de remettre en état dans un délais à convenir avec lui le jour de la visite
10.5.2	• Le mobilier est assorti et harmonieux		•	•	•	•	
10.5.3	• L'aménagement est conçu avec goût et donne une impression de raffinement				•	•	L'hébergement de caractère (appartement, maison, chalet...) doit avoir du cachet et du style, de beaux volumes, et une décoration recherchée (ancienne ou moderne), luxueuse et/ou de grand standing. Aucune pièce ne sera négligée
10.5.4	• Les revêtements des sols, murs et plafonds sont en bon état	•	•				Les couleurs des tapisseries seront fraîches, sans auréoles et non déchirées ; les peintures ne seront pas écaillées, elles seront propres. Les revêtements de sol (moquette, revêtement plastique, plancher) seront de
10.5.5	• Les revêtements des sols, murs et plafonds sont en parfait état			•	•	•	qualité, propres, sans taches, non déchirés et posés dans les règles de l'art. <i>Il s'agira d'apprécier entre les niveaux bon et parfait et de valider le critère correspondant.</i>
10.5.6	• Normalement aménagés	•	•				
10.5.7	• Très bien aménagés			•			
10.5.8	• Haut de gamme				•	•	

1. OBJET

La charte Clévacances définit les principes communs applicables à toutes les formes d'hébergement déclinées par le réseau.

2. BUT DU LABEL

Le label Clévacances a pour but :

- De donner à la marque Clévacances du contenu, pour mieux sécuriser le client et crédibiliser le réseau,
- D'être un outil supplémentaire pour instaurer une relation de confiance avec le client, lui montrer que le réseau a mis en œuvre les moyens pour répondre à ses attentes, et simplifier la relation contractuelle avec les loueurs,
- De permettre l'utilisation, dans la promotion de la marque, d'un niveau de qualité atteint et reconnu,
- D'affirmer que les acteurs labellisés proposent un niveau de service supérieur ou égal au niveau minimal exigé, et que les exigences de la charte sont bien respectées.

3. ENGAGEMENTS DES PROPRIÉTAIRES

- Respecter les réglementations en vigueur (sécurité des installations électriques et au gaz, des piscines...) concernant l'activité locative.
- Offrir et maintenir des prestations de qualité (accueil, hébergement...).
- Me soumettre à toute visite sollicitée par l'antenne Clévacances.
- M'engager à utiliser le logo et valoriser la marque Clévacances sur tous les supports promotionnels créés (brochures, sites internet, objet promotionnels, signalétique...).
- Utiliser la signalétique et les documents commerciaux fournis par l'antenne Clévacances.
- Faire vivre le réseau :
 - En participant de façon active aux réunions,
 - En contribuant aux activités de promotion et de communication proposées par le réseau (fourniture de lots, accueils presse, présence salons, mise à jour disponibilités...).
- Autoriser Clévacances France à collecter et utiliser mes données personnelles dans le cadre de la base de données propriétaires dont les fins sont les suivantes : comptes Extranet, routage de mailings postaux et électroniques, toutes nouvelles applications étant décrites sur l'Extranet des propriétaires (vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données personnelles vous concernant).
- Accepter que ma(mes) fiche(s) d'hébergement soit(soient) géopositionnée(s) au travers de la technologie retenue par le Conseil d'Administration de Clévacances France, et que les coordonnées GPS de mon(mes) hébergement(s) soient publiées sur clevacances.com et sites syndiqués, ou exportées.
- M'engager à effectuer un lien hypertexte vers <http://www.clevacances.com> à partir du site web perso qui fait la promotion de mon (mes) hébergement(s), si je publie un tel site.
- Autoriser Clévacances France à exporter ou syndiquer les données et photos présents dans la base nationale Clévacances et représentant mon (mes) hébergement(s) vers des bases et sites sous convention.
- Autoriser Clévacances France à disposer des données de type « hébergements » et photos à des fins de publication sur tous sites interactifs de type « réseaux sociaux » à des fins de promotion, et sur les sites et tous supports de partenaires sélectionnés par le Conseil d'Administration de Clévacances France.
- M'engager à fournir à Clévacances France les données que je recueille dans le cadre de la création de mon fichier clients, afin de faciliter les actions à destination des clients menées par Clévacances France.
- M'engager à ne publier via mon compte Extranet dans les rubriques sur lesquelles j'ai la possibilité d'interagir (plannings et photos; toutes autres informations ultérieurement) que des informations et fichiers représentant l'exacte vérité, avec mises à jour systématiques en cas de modifications de situation.
- Accepter de fournir tous renseignements utiles au réseau sur la saison écoulée (taux de remplissage, origine de la clientèle...).
- Être à jour de mes cotisations annuelles.
- Mettre à disposition des locataires, sauf cas de force majeure, les locaux prévus à cet effet.

4. ENGAGEMENTS DE CLÉVACANCES

- Mettre à disposition sa connaissance du marché locatif, de la réglementation et de la demande des clientèles.
- Se tenir informé des évolutions de l'activité et informer le loueur.
- Promouvoir les hébergements sur tous supports créés par le réseau (catalogue, sites internet...).
- Organiser des réunions de concertation et de mise en oeuvre des actions.
- Mettre à disposition les documents techniques et commerciaux liés à l'activité de loueur.
- Accompagner le loueur dans son activité (traitement des litiges, aménagements, conseils...).
- Effectuer une visite de contrôle tous les trois ans. A cette occasion, le niveau de labellisation pourra être maintenu ou modifié.
- Restituer des informations globales sur la saison écoulée.

5. RÉSILIATION DES ENGAGEMENTS

5.1. A l'initiative du loueur (démission)

Le loueur souhaitant résilier son engagement auprès de Clévacances devra adresser à l'antenne départementale un courrier en recommandé. L'antenne Clévacances accusera réception de la démission par courrier.

La démission prendra effet à l'échéance de l'année de cotisation, sauf avis contraire du loueur. Les différents documents techniques et commerciaux et la signalétique en sa possession devront être restitués à cette échéance.

5.2. A l'initiative de l'antenne Clévacances (radiation)

L'antenne Clévacances se réserve le droit de prononcer la radiation pour tous motifs de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels du réseau, notamment :

- Le non respect des prix communiqués à l'antenne Clévacances.
- La non parution de la location dans les supports de communication Clévacances, du fait du loueur.
- Le non paiement des cotisations et autres participations financières.
- Une ou plusieurs réclamations de la part de la clientèle (selon gravité).
- La fausse déclaration dans les renseignements fournis.
- La cession de l'hébergement à un tiers.
- L'utilisation de la marque Clévacances pour des locations n'ayant pas fait l'objet d'une labellisation.
- Le non respect des engagements ainsi que des règles en vigueur au sein du réseau.

L'antenne départementale adressera au loueur un courrier en recommandé lui précisant la date de rupture effective des engagements (immédiate en cas de plainte grave, à l'échéance de l'année de cotisation en cas de non paiement de la cotisation).

Dans les deux cas, démission ou radiation, le loueur, sous peine de poursuites, a interdiction d'utiliser, sous quelque forme que ce soit, toute référence au label Clévacances.

6. SIGNATURES

M. Mme

Domicilié(e) à :

Propriétaire de la location dont l'agrément porte le numéro :

Située à :

- déclare avoir pris connaissance de la « Charte Clévacances » et en accepter librement les termes.

La présente charte est établie en deux exemplaires.

« Lu et approuvé » (mention à écrire à la main).

A, le/...../.....

Signature et cachet
de l'antenne Clévacances

Signature du Propriétaire
(ou mandataire dûment habilité)

■ COMMENT OBTENIR LA VISITE DE NOTRE TECHNICIENNE ?

VOTRE MEUBLE EXISTE

- Vérifier que l'ensemble de la structure correspond aux critères repris sur notre cahier des charges (aménagement, décoration, mobilier, espace extérieur, etc) Dans le cas contraire, réaliser les aménagements nécessaires ou compléter les équipements.
- Compléter et retourner le dossier de pré-visite ci-joint, accompagné des pièces demandées

VOTRE MEUBLE EST A CREER

(Rénovation importante, souhait d'obtenir le label Tourisme & Handicap, démarche environnementale)

- Nous vous conseillons de demander la visite de la technicienne, avant toute demande de permis de construire ou tout démarrage de travaux. Vous pourrez ainsi bénéficier de nos conseils préalables.
- Compléter et retourner le dossier « pré-visite projet » ci-joint, accompagné des pièces demandées

L'étude de votre dossier, préalablement à la visite, nous permet une meilleure connaissance de votre projet soit un gain de temps et d'efficacité lors du rendez-vous. Aussi, notre technicienne vous proposera une date de visite [qu'après réception de votre dossier complet](#).

■ CONTACT

Flore PEPE, Responsable Région Corse
Chemin Saint Antoine
20260 CALVI

☎ 06.64.98.19.15
clevacancescorsica@gmail.com